

Image not found or type unknown



Après refus de succession....

Par **marc24**, le **10/05/2016** à **14:33**

Bonjour,

Suite à refus de succession pour dettes importantes, est-il possible d'avoir pour la famille les photos personnelles et les souvenirs familiaux sans valeur et à qui faut-il s'adresser ?

Merci pour votre réponse car je ne sais que faire....

Marc